

Commune de La Calamine: Avis

Etablissements contenant des installations ou activités classés en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Concerne le permis unique de classe 2, demandé par:

**HEIMBACH SPECIALITIES AG – Renouvellement du permis
d'environnement pour la fabrication de textiles spéciaux
à 4721 Neu-Moresnet – rue de Liège, 63A**

L'autorisation demandée a été accordée en date du 01.06.2023 par le
Fonctionnaire technique de la Région Wallonne.

Le dossier peut être **consulté au service urbanisme & environnement
pendant 20 jours à dater du 06.06.2023 (jusqu'au 26.06.2023) sur prise
de rendez-vous auprès de la personne mentionnée ci-dessous:**

Monsieur Günther HAVENITH, service environnement, Kirchstr. 31, 4720
KELMIS(087/63.98.37 – guenther.havenith@kelmis.be)

Toute personne justifiant d'un intérêt au projet peut introduire un
recours contre cette décision, par lettre recommandée avec accusé
de réception, à l'adresse suivante, et ce dans les 20 jours à dater du
début de la présente publication (modalités à demander auprès de la
personne mentionnée supra).

Fonctionnaire technique compétent sur recours – SPW - DGARNE
Avenue Prince de Liège, 15 à 5100 NAMUR

La Calamine, le 05.06.2023

Pour le Collège communal :

Le Directeur général ff.

signé

Yves. KEVER



Le Bourgmestre

signé

LUC FRANK